

DÉLIBÉRATION N° 2015-13 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation de la transaction avec le Sivom Côte Sud

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), notamment l'article 7 ;

Vu la délibération n° 2014-04 du conseil d'administration du 25 avril 2014 portant délégation de pouvoir au directeur général ;

Article 1

Le conseil d'administration approuve la transaction avec le Sivom Côte Sud relative à la reconstruction de la digue du Capbreton.

Il donne délégation au directeur général pour prendre tous actes et effectuer toutes démarches de manière à exécuter cette transaction.

Article 2

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Délibéré en séance, à Bron, le 30 mars 2015.

Le président du
conseil d'administration

Signé

Gaël Perdriau

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gaël Perdriau, président

Mesdames et Messieurs Christine Bouchet, Corinne Casanova, Colas Durrleman, Patrick Fourmigué, Philippe Garcia, Sylvain Guerrini, Jean-Paul Lhuillier, Martine Meunier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Frédéric Ravel, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas.